

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2014

L'an deux mille QUATORZE, le 16 MAI à 20 h 30

Le Conseil Municipal de la Commune d'Auterive, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BASTIANI, Maire.

PRESENTS : Jean-Pierre BASTIANI, Joëlle TEISSIER, Daniel ONEDA, Nadine BARRE, Alain PEREZ, Emma BERNAT, Christian MARTY, Patricia CAVALIERI D'ORO, François FREGONAS, Jean Jacques ADER, Marie CLAMAGIRAND, Serge MAGGIOLO, Martine HAMANN, Bertrand COURET, Carole LAFUSTE, Patrick DISSEGNA, Bélanda PRAT, Aimé LASSALLE, René AZEMA, Joël MASSACRIER, Stéphane KUCHARSKI, Philippe FOURMENTIN, Simone MEZZAVILLA, Nicolas GILABERT, Annie DARAUD

REPRESENTES :

Sylvie BOUTILLIER par Daniel ONEDA
Katia MONTASTRUC par Jean-Pierre BASTIANI
Julie MARTY-PICHON par Stéphane KUCHARSKI
Danielle TENSA par René AZEMA

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Mme Patricia CAVALIERI D'ORO est désignée secrétaire de séance

Présents : 25

Votants : 29

Absents : 4

01 SMAGV MANEO Syndicat Mixte Accueil des Gens du Voyage Modification des statuts

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Au cours de la séance du 27 février 2014, le Conseil syndical du Syndicat mixte pour l'Accueil des Gens du voyage en Haute-Garonne s'est prononcé favorablement sur la modification des articles 1, 2, 5 et 10 des statuts du syndicat.

En vue de la décision définitive par Monsieur le Préfet, il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur cette modification des statuts, afin d'élargir les compétences du syndicat et son assise territoriale, suite à l'adhésion de la communauté de communes du Saint Gaudinois, la dissolution du SIVOM Blagnac Constellation et l'adhésion de la commune de Fonsorbes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la modification des statuts du Syndicat Mixte Accueil des Gens du Voyage tels que présentés en annexe.

02 Convention avec le Conseil Général. Mise à disposition du gymnase du collège Antonin Perbosc

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Par décision du 20 février 2014, la commission permanente du Conseil Général a alloué à la Ville d'Auterive une subvention de 369 594.58 € pour les travaux de réhabilitation et d'extension du gymnase situé à proximité du collège Antonin Perbosc, calculée sur la base d'une dépense subventionnable de 923 986.46 €/HT.

Afin que les fonds puissent rentrer dans les caisses de la commune, il est nécessaire de signer une convention de mise à disposition des installations et équipements sportifs communaux au bénéfice des élèves des collèges publics sur sollicitation du Conseil Général, à titre gratuit, pour une durée de 15 ans.

Monsieur le Maire demande donc au conseil municipal l'autorisation de signer ladite convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition du gymnase situé à proximité du collège Antonin Perbosc -après réhabilitation et extension-, annexée à la présente délibération.

03 Révision de la liste des élus du CCAS

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Madame Belinda PRAT ayant fait part à Monsieur le Maire de son impossibilité matérielle de siéger régulièrement au conseil d'administration du CCAS, a souhaité démissionner de ses fonctions auprès de cet établissement public.

Monsieur le Maire propose au conseil de prendre acte de cette démission et de désigner Monsieur Aimé LASSALLE pour occuper le poste vacant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DESIGNE Monsieur Aimé LASSALLE pour occuper le poste vacant au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale.

04. Taux d'imposition des 3 taxes directes locales

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Considérant l'état de notification des bases d'imposition 2013 de la taxe d'habitation et des taxes foncières, le produit fiscal à attendre à taux constants s'établit ainsi :

TAXES	Bases d'imposition prévisionnelles 2014	Produit fiscal à taux constant
Taxe d'habitation	10 811 000	1 784 896
Taxe foncière (bâti)	9 024 000	2 112 518
Taxe foncière (non bâti)	102 800	122 918
TOTAL du produit fiscal 2014 à taux constant		4 020 332

Rappel des taux 2013 :

- * Taxe d'habitation 16,51%
- * Taxe foncière sur les propriétés bâties 23,41%

* Taxe foncière sur les propriétés non bâties. 119.57%

Il est proposé le maintien des taux pour les trois taxes :

Taxes	Base nette 2013	Taux d'imposition	Produit fiscal
Taxe d'habitation	10 811 000	16.51 %	1 784 896
Taxe foncière (bâti)	9 024 000	23.41 %	2 112 518
Taxe foncière (non bâti)	102 800	119.57 %	122 918

Il est donc demandé au Conseil municipal d'adopter les taux suivants :

- ☐ Taxe d'habitation : 16.51 %
- ☐ Taxe foncière sur les propriétés bâties : 23.41 %
- ☐ Taxes foncières sur les propriétés non bâties : 119.57 %

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
ADOpte cette proposition.**

05 Budget Primitif 2014

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter le Budget Primitif de la commune qui s'équilibre de la manière suivante :

EN FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre 011	2 150 500.00	Chapitre 002	575 488.34
Chapitre 012	4 310 000.00	Chapitre 013	292 000.00
Chapitre 014	5 500.00	Chapitre 042	200 000.00
Chapitre 023	1 260 906.34	Chapitre 70	455 000.00
Chapitre 042	210 000.00	Chapitre 73	5 544 332.00
Chapitre 65	1 038 000.00	Chapitre 74	2 433 886.00
Chapitre 66	537 000.00	Chapitre 75	102 300.00
Chapitre 67	102 700.00	Chapitre 76	200.00
		Chapitre 77	11 400.00
TOTAL	9 614 606.34	TOTAL	9 614 606.34
EN INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre 20	44 482.85	Chapitre 021	1 260 906.34
Chapitre 204	/	Chapitre 040	210 000.00
Chapitre 21	826 294.88	Chapitre 041	/
Chapitre 23	2 378 857.12	Chapitre 10	597 575.50
Chapitre 16	1 155 000.00	Chapitre 1068	1 353 015.08
Chapitre 040	200 000.00	Chapitre 13	845 680.08
Chapitre 041	/	Chapitre 27	/
Chapitre 13	41 000.00	Chapitre 16	1 000 000.00
001 Solde d'exécution d'inv. reporté	621 542.15	001 Solde d'exécution d'inv. reporté	/
TOTAL	5 267 177.00	TOTAL	5 267 177.00

Il est également proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à prendre toutes mesures et signer tous documents pour l'exécution de la délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADOpte le budget primitif 2014 ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents pour l'exécution de la délibération.

06 Budget Primitif du service de l'eau Année 2014

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter le Budget annexe de l'eau potable 2014, qui s'équilibre de la manière suivante :

EN EXPLOITATION			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre 011	290 000.00	Chapitre 70	669 100.00
Chapitre 012	75 000.00	Chapitre 74	5 000.00
Chapitre 014	140 000.00	Chapitre 75	1 000.00
Chapitre 65	5 010.00	Chapitre 77	10.00
Chapitre 66	39 000.00		
Chapitre 67	25 100.00		
TOTAL Dépenses réelles d'exploitation	574 110.00	TOTAL Recettes réelles d'exploitation	675 110.00
Chapitre 023	311 000.00	Chapitre 042	20 000.00
Chapitre 042	140 000.00		
Dépenses d'ordre	451 000.00	Résultat reporté	330 000.00
TOTAL	1 025 110.00	TOTAL	1 025 110.00
EN INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre 21	386 000.00	Chapitre 10	72 474.44
Chapitre 23	296 420.00		
TOTAL dépenses d'équipement	682 420.00	Chapitre 13	/
Chapitre 16	55 000.00		
TOTAL Dépenses réelles d'investissement	737 420.00	TOTAL Recettes réelles d'investissement	72 474.44
Chapitre 040	20 000.00	Chapitre 021	311 000.00
TOTAL dépenses Investissement 2013	757 420.00	Chapitre 040	140 000.00
D001	/	R001	233 945.56
TOTAL DIC	757 420.00	TOTAL RIC	757 420.00

Il est également proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à prendre toutes mesures et signer tous documents pour l'exécution de la délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADOpte le Budget Primitif du service de l'eau 2014.

AUTORISE Monsieur le maire à signer tous documents pour l'exécution de la délibération.

07 Recrutement d'un agent contractuel

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la loi n°2012-347 du 12.03.2012 et notamment l'encadrement des cas de recours aux agents contractuels dans les services municipaux.

Pour assurer le bon fonctionnement des services, il propose de créer le poste suivant :

1 poste d'Ingénieur Principal, Echelon 6, à temps non complet
-d'une durée hebdomadaire de 9 heures-

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la création d'un poste d'Ingénieur Principal, Echelon 6, à temps non complet (9 heures hebdomadaires).

08 Commission communale d'accessibilité aux personnes âgées et handicapées

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Il est proposé de rapporter la délibération du 17 avril 2014 et de désigner les membres suivants à la Commission communale d'accessibilité aux personnes âgées et handicapées :

Aimé LASSALLE, Stéphane KUCHARSKI, Philippe FOURMENTIN

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DONNE un avis favorable à la désignation de Messieurs Aimé LASSALLE, Stéphane KUCHARSKI, Philippe FOURMENTIN à la commission communale d'accessibilité aux personnes âgées et handicapées.

09 Maison de Retraite Marius Prudhom Election des délégués

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle les dispositions contenues dans la délibération prise le 17 avril 2014 désignant Madame Simone MEZZAVILLA et Katia MONSTRUC en qualité de déléguées à la Maison de Retraite Marius Prudhom.

Compte tenu des délégations données à Madame Katia MONTASTRUC et Madame Patricia CAVALIERI D'ORO, il est proposé de rapporter la délibération sus-visée afin de maintenir Madame Simone MEZZAVILLA en qualité de déléguée à la Maison de Retraite Marius Prudhom, et de désigner Madame Patricia CAVALIERI D'ORO à la place de Madame Katia MONTASTRUC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DONNE un avis favorable au maintien de Madame Simone MEZZAVILLA en qualité de déléguée à la Maison de Retraite Marius Prudhom et à la désignation de Patricia CAVALIERI D'ORO qui remplace Madame Katia MONTASTRUC.

Le Maire
Jean-Pierre BASTIANI

